

Votre interlocuteur

M. Nicolas BARBAGALLO

Arkanis

+33767389274

nicolas.barbagallosp@gmail.com

AK.



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

VOTRE CONTACT

M. BARBAGALLO Nicolas

Arkanis

7 boulevard domergue
13009 Marseille

Téléphone : **+33767389274**

Email : **nicolas.barbagallosp@gmail.com**

INFORMATIONS

L'ENTREPRISE

Dénomination : ARKANIS

Siège : 7 boulevard Domergue -13009 MARSEILLE

Siren : 940 502 859

NAF : 6619B

Type : SARL au capital de 1.000 €

Les informations recueillies vous concernant seront enregistrées par Nicolas BARBAGALLO dans un fichier informatisé afin d'être traitées en vue de vous apporter un service adapté à vos besoins. Elles seront conservées pendant 5 ans au-delà de la fin d'une éventuelle relation contractuelle et sont destinées à ARKANIS, WIZIO, aux Partenaires, aux Autorités de Tutelle et à l'Association Professionnelle. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant :

Monsieur Nicolas BARBAGALLO : nicolas.barbagallosp@gmail.com.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Conseiller en investissements financiers

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 25005573. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré sous le numéro E002958 auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sise 17 Place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 (www.amf-france.org).

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°25005573

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI** et de l'**ANACOFI- CIF**, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** et d'une **Garantie Financière** suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Couvertures souscrites auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles. Numéro de police [114240090](#).

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	1 500 000€	1 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Swissquote	Banque	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
INTERGESTION	SCPI	Convention de distribution	Commissions
Nortia	Banque	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
ODDO BHF	Banque	Convention de distributioncourtage assurance	Commissions
PERIAL	SCPI	Convention de distribution	Commissions
PRIMONIAL	SCPI	Convention de distribution	Commissions

ASSURANCE

Courtier

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 25005573. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante :

IAS (Intermédiaire en Assurance) enregistré en catégorie Courtier de type B – Niveau 2.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>.

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

N° ORIAS : N°25005573

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI** et de l'**ANACOFI- CIF**, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** et d'une **Garantie Financière** suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Couvertures souscrites auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles. Numéro de police [114240090](#).

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IAS	2 500 000€	2 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Generali	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
ODDO BHF	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Suravenir	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

Agent immobilier

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 25005573. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante :

Agent immobilier : Titulaire de la carte T (transactions immobilières sans détention de fonds pour compte de tiers) N° CPI 1310 2025 000 000 034 enregistré à la CCI Marseille Provence. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI** et de l'**ANACOFI- CIF**, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** et d'une **Garantie Financière** suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Couvertures souscrites auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles. Numéro de police [114240090](#).

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Agent Immobilier	1 500 000€	1 500 000€

DURABILITÉ

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et/ou ISR dans leurs politiques.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI : - 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS.

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Statut CIF

Médiateur de l'AMF : M. Rémi BOUCHEZ Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse 75082 PARIS cedex 02 - <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>.

Statut IAS

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09 - <http://www.mediation-assurance.org>.

Statut IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation

ANM Conso - 2 rue de Colmar - 94300 VINCENNES - <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF et IAS

Rémunération via des commissions

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens économiques et contractuels.

Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits.

Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Rémunération via des honoraires

Pour des **missions spécifiques** (avec lettre de mission préalable signée des 2 parties et compte rendu de mission), il sera facturé au demandeur/client par le professionnel CIF les honoraires suivants :

Acte	Honoraires HT	Honoraires TTC
Tarif horaire hors forfait pour études spécifiques	150,00 euros / heure	180,00 euros / heure
Forfait « Audit patrimonial global »	950,00 euros	1 140,00 euros
Forfait « Mise à jour « Audit »	250,00 euros	300,00 euros
Optimisation portefeuille OPCVM	150,00 Euros	180,00 euros

Les tarifs au forfait sont entendus « sous réserve de la complexité des dossiers traités ».

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IMMOBILIER

Dans le cadre de ventes immobilières, le cabinet facture une commission de 5,00% TTC (soit 4,16% HT) du montant net de la transaction.

MODE DE COMMUNICATION

Le Conseiller communiquera avec vous régulièrement, soit par téléphone, soit en rendez-vous physique, soit en visio, soit par mail à l'adresse suivante : nicolas.barbagallosp@gmail.com.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Modalités de saisine de l'entreprise :

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : ARKANIS – 7 boulevard Domergue – 13009 MARSEILLE.

Par tél : 07 67 38 92 74 ou par mail : nicolas.barbagallosp@gmail.com.

Traitement des réclamations :

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximums à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réclamation est complexe.
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Par réclamation, l'AMF vise les déclarations actant du mécontentement du client envers le professionnel. Une demande d'information, d'avis, de service ou de prestation n'est pas une réclamation.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **BARBAGALLO Nicolas (responsable des traitements) pour la gestion de la relation client et le respect des obligations légales et réglementaires.**

Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation d'affaires et 5 ans à échéance de cette dernière. Elles sont destinées au conseiller en investissements financiers, ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ACPR, ANACOFI-COURTAGE & ANACOFI-CIF).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Nicolas BARBAGALLO** (nicolas.barbagallosp@gmail.com)

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :